
Adresse de la société populaire de Vitrey (Haute-Saône) félicitant la Convention pour avoir sauvé la liberté, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Vitrey (Haute-Saône) félicitant la Convention pour avoir sauvé la liberté, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 464;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23155_t1_0464_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

liberté et l'égalité, bases sacrées du gouvernement républicain.

C'est au nom d'une petite commune que j'ose parler de ces grands objets, devant les législateurs de l'empire. Mais j'ose rappeler aussi que c'est dans les petites communes que la révolution a trouvé ses plus fermes et ses plus constants défenseurs. C'est là que la liberté et l'égalité sont le plus précieux des bienfaits, parce que c'est là où le despotisme et l'aristocratie ont cherché, de tout tems, à opprimer et à dégrader l'espèce humaine. C'est là enfin où le besoin des bonnes lois, sans lesquelles il n'y a ni liberté ni égalité, se fait sentir avec plus d'énergie. Car ce n'est que sous la protection salutaire des lois que l'habitant des campagnes peut exercer librement son utile industrie, recueillir sans obstacle les produits de ses pénibles labeurs, et jouir avec sécurité des fruits de ses propres travaux ou des travaux de ses pères.

Législateurs, l'homme de bien et l'homme libre invoquent les lois, parce qu'elle sont la sauvegarde de la vertu et de la liberté, mais les lois sont la terreur des méchants, qui ne veulent que la licence et l'impunité.

COPROY (*maire*).

t'

[*La sté popul. de Vitrey* (1), à la *Conv.*; *Vitrey, 16 therm. II*] (2)

Législateurs,

Elle n'est donc pas seulement à cent têtes, l'hydre traîtresse et tyrannique ! Des milliers ont déjà été frappés du glaive de la loi, et des milliers reparoissent à chaque instant, et avec plus d'audace ! Et comment pouvoit-il en être autrement, puisque c'étoit la plus infâme, la plus perfide d'entr'elles qui, depuis quelque tems, indiquoit les victimes et dirigeoit les coups ! Nous ne sommes plus surpris si, malgré les nombreuses victoires de nos armées, les ennemis du peuple triomphoient, tandis que ses ennemis étoient calomniés, poursuivis, sacrifiés ! Oui, il y avoit oppression, puisque les patriotes étoient comme forcés de se taire, de se cacher, mais d'où venoit leur crainte, leur abbatement ? De la grande colère des Robespierriens ! Ceux-ci étoient donc les oppresseurs. Mais ils ne sont plus, et la liberté, plus exposée que jamais, est encore une fois sauvée.

Grâces vous en soient rendues, ô législateurs ! Le faisceau de vos lumières a pénétré à travers les masques épais dont se couvroient ces conspirateurs, monstrueusement popularisés, et à l'instant leurs têtes coupables sont tombées.

Mais, vous le sçavez encore mieux que nous, les conjurés avoient des agens répandus sur toute la surface de la République. Vous les découvrez, ces scélérats, et la justice nationale les immolera tous au salut du peuple.

Jusqu'à présent, ô législateurs, vous avez été un point central autour duquel les vrais républicains ont formé un sphéroïde indestructible. Serrons-nous de plus fort, et il deviendra impénétrable, même au plus subtil, au plus souple, au plus hypocrite de nos ennemis !

Dans toutes les crises de la République, nous nous sommes demandés où est la représentation nationale ? La voilà ! Unissons-nous à elle, défendons-là jusqu'au dernier soupir. C'est ainsi qu'on vit libre ou qu'on meure. Telle a été, et telle sera toujours notre pierre de touche. Tels ont été, et tels seront toujours nos sermens. Vive la République ! Périssent tous les traîtres !

Pour extrait conforme au registre de la société populaire de Vitrey, séance du 16 thermidor II.

JAMIN (*secrét.*), MAIROZ (*présid.*), GREPINET (*secrét.*).

u'

[*La sté popul. des comm. réunies de Valence et du ci-devant Bourg-lès-Valence* (1), à la *Conv.*; *s.d.*] (2)

Citoyens représentans,

Gloire et reconnaissance soient rendues au génie de la liberté, et à l'énergie et l'intrépidité que vous avez reproduites dans vos immortelles séances des 9 et 10 de ce mois !

Peuple de Paris, tu t'es donc encore montré digne de toi-même, en te ralliant autour des pères et des sauveurs de la patrie, qui n'ont eu besoin que de l'apercevoir pour écarter l'orage qui étoit prêt à fondre sur la liberté !

O liberté, trésor précieux de la nature et de la divinité ! Plus tu nous promets de bienfaits, plus sont grands les avantages que les nations esclaves attendent de toi, plus deviennent donc insidieuses les trames qui sont ourdies pour t'anéantir ! Etrange présomption de ceux qui veulent arrêter le cours terrible et majestueux de la révolution française et faire reculer les destinées de la première des nations !

Vous qui avez usurpé les noms fastueux de souverains et de rois, et dont les phalanges mercenaires sont partout dispersées par la valeur républicaine des Français, tel est le sort qui attend les partisans que vous achetez à grands frais dans le sein même de cette nation magnanime ! Toutes les factions liberticides disparaîtront : tel est l'arrêt prononcé par la justice éternelle qui conduit nos hautes destinées.

Législateurs, nous adhérons avec enthousiasme à la conduite louable et digne de vous qu'ont tenue les sections de Paris à cette époque mémorable qui a failli perdre notre commune patrie. Comme elles, la société populaire de Valence ne cesse de reconnoître la Convention nationale pour le centre commun et le seul et

(1) Haute-Saône.

(2) C 315, pl. 1 265, p. 69. Mention dans *B^h*, 30 therm. (1^{er} suppl¹).

(1) Drôme.

(2) C 315, pl. 1 265, p. 70. Mention dans *B^h*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl¹).